



Litige garage Véhicule défectueuse

Par SophieMarie

Bonjour j'ai acheté une Renault Captur chez Peugeot courant juin et dès le début elle a montré des signes de dangerosité, en effet elle ralentie d'un seul coup et s'arrête en pleine élan. Dès le 3 juillet j'ai déposé la voiture au garage ils ont apparemment changer des pièces puis ils l'ont envoyé chez Renault la deuxième fois que je l'ai ramené, la troisième fois ils l'ont gardé une semaine car ils ont voulu réparer eux-mêmes donc ils ont changé une pièce, la 4e fois ils l'ont renvoyé chez Renault et normalement tout devait aller très bien et ça a recommencé. J'avais demandé à ce qu'ils reprennent la voiture dès fin juillet car je n'ai pas confiance de rouler avec elle je leur ai demandé à plusieurs reprises de reprendre le véhicule ils me disaient qu'ils allaient le réparer et ne me laissaient pas vraiment le choix. Aujourd'hui je leur ai dit fermement de reprendre le véhicule et ils m'ont dit que de toute façon même si ils reprenaient mon véhicule ce ne serait certainement pas au prix de 18000 ? que je l'avais acheté et qu'ils veulent continuer à essayer de la réparer en l'envoyant chez Renault. Je ne suis pas d'accord, quel recours puis-je avoir pour me débarrasser de cette voiture qui à mon sens à un vice caché et quels sont mes droits est-ce qu'ils peuvent me refuser de reprendre la voiture déjà depuis 2 mois. Merci de votre réponse et du temps que vous y passerez. Bien cordialement

Par Violet

Bonjour SophieMarie,

En ouvrant le lien suivant, je pense que vous devriez avoir réponse à votre interrogation :

<https://www.generali.fr/dossier/voiture-occasion-vice-cache/#:~:>

Cordialement.